Etablissement Français du Sang Occitanie Pyrénées Méditerranée

Avenue de Grande-Bretagne – BP3210

31027 Toulouse Cedex

Prestations de transports en messagerie et affrètement sur palettes sans température dirigée

APPEL D'OFFRES OUVERT

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

14/12/2026 A 12 :00 :00

(Heure de Paris)

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 6 mois

IMPORTANT

Le dépôt dématérialisé des candidatures et des offres est imposé. Toutefois, la signature électronique des documents n'est pas requise au stade du dépôt de l'offre.

Les offres qui ne respectent pas la date et l'heure limite de réception des offres ne seront pas analysées.

Référence de la consultation / TBA : EFSOCPM300

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA CONSULTATION 3

1.1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR 3
1.2. OBJET DE LA CONSULTATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE 3
1.3. LIEUX D'EXECUTION/DE LIVRAISON 3
1.4. ALLOTISSEMENT 3
1.5. PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE PUBLIC 3
1.6. FORME DU MARCHE PUBLIC 4
1.7. ESTIMATION DU MARCHE PUBLIC 4
1.8. DUREE DU MARCHE PUBLIC ET DELAIS D'EXECUTION 4
1.9. VARIANTES 4
1.10. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 4
1.10.1. Forme des candidatures 4
1.10.2. Modalité de remise des candidatures 5
1.10.3. Pièces de la candidature et de l'offre 5
1.11. MODALITES D'ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 6
1.11.1. Examen des candidatures 6
1.11.2. Jugement des offres 7
1.12. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU 9
1.12.1. Attestations fiscales et sociales 9
1.12.2. Les certificats délivrés par les administrations et services compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales 9
1.12.3. La liste des salariés étrangers qu'emploie le candidat et soumis à autorisation de travail en vertu de l'article D. 8254-2 du code du travail ou, si le candidat est établi à l'étranger, de l'article D. 8254-3 du code du travail. 10

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION 10

2.1. CONTENU ET MODIFICATIONS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES 10
2.2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 10
2.3. DEVELOPPEMENT DURABLE 11

3. INFORMATION ADMINISTRATIVES GENERALES 11

3.1. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT 11
3.2. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS DEMATERIALISES 11
3.2.1. Configuration des postes et pré-requis techniques 11
3.2.2. Signature électronique 11
3.2.3. Précisions relatives aux documents électroniques remis 12
3.2.4. Assistance au dépôt électronique 13
3.2.5. Modalités de dépôt des plis 13
3.2.6. Copie de sauvegarde 13
3.3. CONFIDENTIALITE DU CANDIDAT 14
3.4. CONFIDENTIALITE DE L'EFS ET RESPECT DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) 14

1. INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA CONSULTATION

1.1. Identification du Pouvoir Adjudicateur

La présente Consultation est passée par : L'Etablissement Français du Sang Occitanie Pyrénées Méditerranée – Avenue de Grande Bretagne – BP3210 – 31027 Toulouse Cedex 3

Il constitue un marché dans le cadre duquel l'Etablissement Français du Sang OCPM émet seul des bons de commande.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur est le Directeur de l'Etablissement Français Occitanie Pyrénées Méditerranée

1.2. Objet de la consultation et description succincte

La présente consultation a pour objet le transport national et régional de produits biologiques, matériels, consommables, et autres, pour le compte de l'EFS-OCPM dans les conditions décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Les transports se feront sans température dirigée avec un emballage, si nécessaire isotherme, fourni par l'EFS.

1.3. Lieux d'exécution/de livraison

Les expéditions et livraisons pourront avoir lieu sur l'ensemble des magasins/sites des établissements que ce soit en intra ou inter-régions. La liste des sites de l'EFS OCPM est en annexe 1 du CCTP.

1.4. Allotissement

Le présent marché est composé de 2 lots :

- Lot 1 : Prestation de messagerie sur palettes de matériels et consommables sans température dirigée

Ce lot concerne les prestations de transport en messagerie pour les expéditions comprenant de 1 à 3 palettes vers un destinataire, sous réserve que les caractéristiques de la marchandise (poids, dimensions, volume et contraintes particulières) soient compatibles avec ce mode de transport

- Lot 2 : Prestation d'affrètement sur palettes de matériels et consommables sans température dirigée

Ce lot concerne les prestations de transport par affrètement pour les expéditions comprenant de 4 à 10 palettes, ainsi que, le cas échéant, les expéditions nécessitant un transport dédié en raison de leur poids, volume, dimensions ou contraintes particulières.

1.5. Procédure de passation du marché public

La consultation est engagée sous la forme de l'appel d'offres ouvert, conformément à l'article L.2124-2 ainsi qu'aux articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 et R.2161-4 du code de la commande publique.

1.6. Forme du marché public

Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu comme suit :

- Pour le lot 1 : Avec seulement un maximum de 600 000€ HT (article R.2162-4 2° du code de la commande publique).
- Pour le lot 2 : Avec seulement un maximum de 100 000€ HT (article R.2162-4 2° du code de la commande publique).

Le Titulaire est engagé à concurrence des valeurs maximales.

1.7. Estimation du marché public

Le marché public est estimé à 525 000 € HT pour l'ensemble de la durée du marché.

1.8. Durée du marché public et délais d'exécution

Le marché public prend effet à compter du 16/03/2027 ou la date de sa notification si elle est postérieure et ce, pour une durée ferme de 24 mois.

A l'issue de la première période contractuelle, le marché public est reconductible tacitement 2 fois pour une période de 12 mois, selon les dispositions du CCAP.

Si le RPA décide de ne pas reconduire le marché, il en informe par écrit le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS-OCPM.

1.9. Variantes

Conformément à l'article R.2151-8 du code de la commande publique : La proposition de variantes n'est pas autorisée. L'offre des soumissionnaires doit respecter le CCAP et le CCTP dans son intégralité.

1.10. Présentation des candidatures et des offres

Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être rédigées en français, ou traduites en langue française si elles émanent d'une autorité ou d'une entité étrangère.

Le candidat devra fournir les pièces détaillées ci-après dans 2 dossiers distincts, l'un portant sur la candidature, l'autre sur l'offre.

1.10.1. Forme des candidatures

Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée.

Aucune forme de groupement n'est imposée ni au stade la présentation de la candidature et/ou de l'offre ni au stade de l'attribution du marché.

Par ailleurs, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché.

De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements.

1.10.2. Modalité de remise des candidatures

Pour présenter ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, le candidat est invité à fournir ces renseignements au travers du formulaire type DC2. Ce dernier est dûment rempli par le candidat. Il est complété par un ou des documents relatifs aux moyens et références du candidat ainsi qu'un ou des documents relatifs aux attestations et certification de la capacité professionnelle.

Par attestations et certification de la capacité professionnelle, il faut comprendre, soit des certificats de qualifications professionnelles (identifications ou certificats délivrés par des organismes professionnels) soit des certificats de qualité (certificat attribué par un organisme certificateur ou attestant de l'existence d'un manuel de qualité et de procédures, Norme de la série NF-EN-ISO 9001, 9002, 9003 ou équivalent).

Les formulaires DC1 et DC2 demandés ci-après sont disponibles sur le site Internet suivant : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Le candidat peut, en lieu et place des documents DC1 et DC2, présenter sa candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME), obligatoirement rédigé en français. Ce formulaire est à renseigner via l'adresse suivante : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique/creer

Dîtes le nous une fois ! : Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Le candidat doit simplement indiquer le numéro d'affaire pour lequel il a soumissionné, le lot, le cas échéant, ainsi que les pièces administratives concernées.

Si le candidat souhaite déclarer un sous-traitant, ce dernier doit fournir le DC4 https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat. Il doit par ailleurs fournir les pièces relatives aux capacités économiques, financières, techniques et professionnelles ci-après.

Enfin, le soumissionnaire peut également fournir, dès sa candidature, l'ensemble des pièces demandées à l'article 1.12 du présent Règlement de la Consultation. Ceci permettra à l'EFS d'accélérer la phase d'attribution du futur marché public.

1.10.3. Pièces de la candidature et de l'offre

Chaque candidat qu'il soumissionne seul ou en étant membre d'un groupement, doit produire les pièces suivantes :

Pour la candidature :

1- **Le formulaire type DC1**, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement.

2- **Le formulaire DC2,** dûment rempli qui présentera :

- **Concernant la capacité économique et financière** : **Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles**, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont

disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

- **Concernant la Capacité technique et professionnelle** : **une présentation d'une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années** (références professionnelles)**,** indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra **fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement**

3- **Autorisation d'exercice de la profession** (licence de transport de marchandises et / ou autorisation d'exercice la profession de commissionnaire de transport).

4- **Attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes"**

Pour l'offre :

1- L'**acte d'engagement** pré-rempli et si possible signé électroniquement ;

2- **Le RIB/IBAN** du compte sur lequel seront effectués les paiements et qui figurera à l'Acte d'Engagement

3- **L'annexe financière** à l'acte d'engagement *(PDF, Excel)* ;

4- **La proposition technique comprenant :**

- Le cadre de réponse technique complété ;

- Le mémoire technique du candidat et toutes pièves qu'il jugera utile de remettre à l'appui de son offre.

- Le plan de continuité d'activité (PCA)

1.11. Modalités d'analyse des candidatures et des offres

1.11.1. Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen et à la sélection des candidatures, si l'EFS constate que des pièces visées à l'article susmentionné du présent règlement de la consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours ouvrés.

Les candidats doivent déposer leurs compléments de candidatures sur la plateforme PLACE.

Les candidatures sont ensuite examinées conformément aux dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Les garanties professionnelles, techniques et financières des candidats sont contrôlées par l'EFS.

Les candidats en apportent la preuve par tout moyen, notamment par des attestations de clients précédents.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

1.11.2. Jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-1 et suivants du code de la commande publique.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut inviter les candidats à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Après élimination des offres inappropriées, et irrégulières ou inacceptables, le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, et de leur pondération.

Par ailleurs, les offres sont appréciées selon les critères suivants qui sont communs à l'ensemble des lots :

CRITERE FINANCIER	*40 points*
Le prix des prestations est jugé à partir de l'annexe financière (BPU) complété par les candidats. ***Le prix est calculé à partir d'un DQE non contractuel prenant en compte les prix du BPU appliqué au volume estimé des tournées.*** ***Le candidat présentant l'offre financière la plus faible obtient 40 points.*** ***Les notes des autres candidats seront déterminées par application d'une règle de 3 inversée***.	
CRITERE TECHNIQUE	*50 points*
Pertinence des ressources humaines (20 points) *Seront notamment appréciés :* ✓ *Organisation du service client et gestion des demandes* • *Seront notamment appréciés : le détail des horaires du service client, le détail des interlocuteurs, les modalités de traitement des demandes, le dispositif d'astreinte, la gestion des réclamations et des incidents* ✓ *Encadrement et effectifs affectés au marché* • *Seront notamment appréciés : les effectifs national et régional, l'organisation de l'encadrement, les interlocuteurs dédiés au marché, le dispositif de remplacement* ✓ *Formation du personnel* • *Seront notamment appréciés : sensibilisation aux bonnes pratiques de transports, sécurité routière, éco-conduite, manutention, gestion du stress*	

Pertinence de l'organisation mise en place (15 points) *Seront notamment appréciés :* ✓ *Organisation des flux et respect des délais* • *Seront notamment appréciés : l'organisation des tournées, modalités de prise en charge et de livraison, l'organisation et les moyens pour le respect des délais, respect des créneaux, gestion des retards, moyens mobilisés* ✓ *Présentation du PCA (Plan de Continuité d'activité)* • *Exemples de mesures prises pour parvenir à l'exécution des prestations de transport en cas de défaillance.* • *La stratégie de continuité d'activité mise en place. Exemple de potentiel disfonctionnement : Indisponibilité du personnel, défaillance informatique ou Défaillance prestataires/ fournisseurs/sous-traitant, pénurie de carburants, mouvement social etc…* ✓ *Délai de réponse en cas d'urgence et de prise en charge d'un transport non programmé.* ✓ *Moyens logistiques et maillage territorial mobilisables pour le marché* • *Nombre et localisation des hubs et agences régionales* • *Type de véhicules et nombre de véhicules par type* • *Le cas échéant, la liste des transporteurs sous-traitants, avec licences et attestations d'assurances.* ***Traçabilité et pilotage des prestations (15 points)*** *Seront notamment appréciés :* ✓ *Traçabilité des transports et outil de suivi / extranet* • *Seront notamment appréciés : suivi des expéditions, statuts, dates et heures de prise en charge et de livraison, preuve de livraison, gestion des anomalies, historique, extraction des données* ✓ *Reporting et suivi* • *Seront notamment appréciés : indicateurs de qualité, respect des délais, incidents, anomalies, réclamations, fréquence et modalités de reporting*	
CRITERE DEVELOPPEMENT DURABLE ET EMPREINTE CARBONE	*10 points*
Seront notamment appréciés : ✓ *Pertinence du parc véhicule (vétusté de la flotte et politique de renouvellement de flotte, % de véhicules par type d'énergie utilisée et par norme européenne de pollution)* ✓ *Pertinence de la démarche de développement durable (bilan des émissions GES (Gaz à Effet de Serre), politique de réduction des GES et plan d'action associé, adhésion à une charte de bonne conduite ou éco-responsable, adhésion à un programme de réduction des GES),*	

✓ *Démarche de certification en lien avec l'environnement ou le développement durable et plan d'action associé.* ✓ *Engagement Sociale : par exemple partenariat avec les ESAT, emploi de personnes éloignées de l'emploi, emploi de jeunes de moins de 26 ans résidant dans des quartiers prioritaires politiques de la ville.*	

1.12. Documents à fournir par le soumissionnaire retenu

1.12.1. Attestations fiscales et sociales

Si le candidat est établi en France :
Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents ou informations suivants datant de moins de moins de 6 mois :
a) Un numéro unique d'identification (SIREN) permettant à l'acheteur d'accéder aux informations relatives à l'immatriculation de l'entreprise au RCS ou au répertoire des métiers via le site internet suivant : https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/ ;
b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
c) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.
Si le candidat est établi dans un autre Etat, il s'agit des documents réclamés aux articles D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.

1.12.2. Les certificats délivrés par les administrations et services compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales

L'attributaire doit fournir les documents, datant de moins de six (6) mois, attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociales) auprès de l'Urssaf et du paiement des impôts et taxes dus au Trésor public (la situation de l'entreprise est appréciée au dernier jour du mois qui précède la demande de l'EFS).

Pour respecter cette obligation, l'attributaire doit fournir :

1. une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'Urssaf
2. une attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et qui peut être obtenue :
 1. en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA,
 2. auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur, etc.)

Pour les candidats établis dans un autre Etat, il s'agit des attestations délivrées par les autorités compétentes du pays, et accompagnée d'une traduction en français.

Le défaut de réception de ces pièces et certificats, par l'EFS, dans le délai imparti, entraîne le rejet de l'offre du candidat. L'EFS présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres établi après application des critères de choix des offres.

1.12.3. La liste des salariés étrangers qu'emploie le candidat et soumis à autorisation de travail en vertu de l'article D. 8254-2 du code du travail ou, si le candidat est établi à l'étranger, de l'article D. 8254-3 du code du travail.

L'attributaire doit également fournir une liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro de l'autorisation de travail.

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION

2.1. Contenu et modifications du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le bordereau des prix unitaires (annexe financière à l'acte d'engagement) (BPU) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- Le cadre de réponse technique ;
- Les formulaires DC1, DC2
- L'attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes".

L'EFS se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats doivent répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir émettre aucune réclamation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats sont donc invités à s'identifier lors du retrait du dossier de consultation afin qu'ils puissent être informés des modifications apportées au dossier de consultation.

2.2. Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignement complémentaire doivent être adressées, au plus tard 10 jours francs avant la DLRO, par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr et à la rubrique correspondant à la consultation.

Le candidat devra joindre un fichier, à l'appui de sa demande, si celle-ci dépasse les 250 caractères, limite de l'espace de saisie de la plateforme.

Les réponses aux renseignements complémentaires seront communiquées par l'EFS, au plus tard 6 jours francs avant la date limite de remise des offres.

2.3. Développement durable

Les candidats sont informés que l'EFS est engagé dans une politique Responsable, Sociale et Environnementale. Dans ce cadre, la présente consultation comporte des critères spécifiques de jugement des offres relatifs aux aspects environnementaux.

3. INFORMATION ADMINISTRATIVES GENERALES

3.1. Modalités essentielles de financement et de paiement

Le mode de règlement du marché choisi par l'EFS est le virement. Les offres seront établies en euros.

Le délai maximum de soixante (60) jours pour les ETS à compter de la date de réception de la facture (le délai de paiement est néanmoins estimé à trente (30) jours).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans les pièces du marché, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Le marché public est financé par les fonds propres de l'EFS.

3.2. Conditions de remise des plis dématérialisés

Conformément à l'article R.2132-7 du code de la commande publique, **les plis doivent obligatoirement être remis par voie dématérialisée**, à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

3.2.1. Configuration des postes et pré-requis techniques

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les pré-requis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

3.2.2. Signature électronique

La signature électronique des documents n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre dans le cadre de cette consultation.

Toutefois, les candidats qui souhaitent signer leur offre dès son dépôt, suivent les instructions ci-après.

La signature électronique doit alors être effectuée conformément aux conditions indiquées dans l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (annexe 15 au code de la commande publique).

Le candidat utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la **PLACE**, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026106275).

La signature électronique doit être apposée sur chaque document demandé pris individuellement et non sur l'enveloppe ou le dossier qui les contient.

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article R.2142-23 du code de la commande publique, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement.

3.2.3. Précisions relatives aux documents électroniques remis

Les fichiers des candidats devront, sous peine d'irrecevabilité, être transmis dans des formats largement disponibles (.zip; Word, Excel, PowerPoint, Access (Pack Microsoft*)* PDF Acrobat …). En outre, il n'est pas recommandé aux candidats d'utiliser des fichiers au format « .exe ».

Les candidats sont **invités à limiter le poids informatique des pièces transmises (150 Mo), et notamment les certificats de capacité ou le mémoire technique. Il est également fortement recommandé de :**

- **Dissocier les fiches techniques du mémoire technique ;**
- **Eviter des intitulés trop longs ;**
- **Démultiplier les dossiers et sous dossiers ;**

Les deux derniers points sont importants pour éviter tout « bug » informatique potentiel.

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, il est demandé aux candidats de se conformer, si possible, au nommage des fichiers de la façon suivante :

• 1 dossier avec les pièces administratives

- EFSOCPM247_CAND_DC1
- EFSOCPM247_CAND_DC2
- EFSOCPM247_CAND_SITU_JURI
- EFSOCPM247 _CAND_CAPA_ECO_FINAN
- EFSOCPM247_CAND_CAPA_TECH_ PRO
- EFSOCPM247_ATTEST_FISC_SOC_ ASS_AUTRES

• 2 Fichier avec les pièces de l'offre (par lot)

- EFSOCPM247_OFFRE_AE
- EFSOCPM247_OFFRE_ BPU
- EFSOCPM247_OFFRE_MEMO_TECH
- EFSOCPM247_OFFRE_AUTRES

3.2.4. Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent consulter la rubrique **Aide** à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Le guide d'utilisation de la plateforme est disponible sur cet onglet.

En outre, en cas de question ou difficulté particulière rencontrée sur la plateforme, la création d'une demande d'assistance en ligne est un prérequis obligatoire pour contacter le support téléphonique. Un message de confirmation vous sera transmis alors avec la référence de la demande d'assistance, ainsi que le numéro de téléphone du support.

3.2.5. Modalités de dépôt des plis

La transmission des plis par voie électronique se fait uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Les candidats sont invités à se préparer au dépôt des plis en réalisant au préalable une consultation de test sur la plateforme PLACE.

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&orgTest

Ils doivent également anticiper leur dépôt dans la mesure où la date limite de remise des offres s'apprécie à la date de fin de transmission du dernier fichier.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris,

Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

De ce fait, si le marché public est alloti, les lots doivent être déposés simultanément.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

3.2.6. Copie de sauvegarde

L'envoi de l'offre par voie dématérialisée via la plateforme PLACE peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde, ne pas ouvrir par le service courrier » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit avec remise contre récépissé à l'adresse du pouvoir adjudicateur mentionnée à l'article 1.1 du présent RC en indiquant le service concerné.

Elle est ouverte uniquement dans les cas exposés à l'article 2 II de l'annexe 6 du code de la commande publique fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

3.3. Confidentialité du candidat

Les informations, mises à la disposition des candidats, par l'EFS, au cours de la consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, ont un caractère confidentiel. Les candidats s'engagent à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers sans préjudice du droit au recours effectif des candidats et de la production en justice des desdites informations, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit.

3.4. Confidentialité de l'EFS et respect du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)

Le caractère confidentiel des informations transmises à l'EFS par les candidats à la présente consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, sera strictement préservé. Seules les personnes de l'EFS habilitées à les traiter dans le cadre de la procédure de marché public en cours en auront connaissance. L'EFS s'engage à n'utiliser les informations qu'en vue de l'analyse de la candidature et de l'offre soumises et s'engage à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers, à l'exception de ses autorités de contrôle, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit, sauf pour satisfaire l'obligation d'information posée par les articles R.2181-1 et suivants qui s'exerce conformément aux modalités rappelées par l'article L.2132-1 du code de la commande publique.

Il est toutefois précisé que, en ce qui concerne le marché public qui sera signé, celui-ci et les pièces s'y rapportant deviendront des documents administratifs communicables sur le fondement du code des relations entre le public et l'administration, le droit de communication des tiers s'exerçant cependant dans le respect du secret des affaires conformément au code précité.

Les données à caractère personnel des candidats et des soumissionnaires font l'objet de traitements par l'EFS, en tant que responsable de traitement, et dont le siège se situe 20 avenue du Stade France, 93218 La Plaine Saint-Denis Cedex. Ces traitements sont destinés à permettre l'analyse des candidatures et des offres, ainsi que le contact des candidats pendant la passation du marché public.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de dix ans à compter de la signature du marché public. Seules les personnes autorisées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ont accès aux données collectées.

Conformément aux lois et règlements en vigueur en matière de protection des données, et à condition de justifier de leur identité, les candidats et les soumissionnaires bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que du droit à la portabilité de leurs données. Enfin, les candidats et les soumissionnaires disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Ils peuvent exercer leurs droits auprès de l'EFS en s'adressant à stde.marches.publics@efs.sante.fr

L’EFS a désigné un délégué à la protection des données ou DPO - que les candidats et les soumissionnaires peuvent contacter en envoyant un message à l’adresse suivante : efs.dpo@efs.sante.fr

Si l’EFS est dans l’impossibilité de faire droit à leur demande, il motivera sa décision et les informera dans les meilleurs délais.